



mai 2019

# LES ACTUALITÉS DU GHT LÉMAN MONT-BLANC



MAI 2019

Les actualités du GHT Léman Mont-Blanc

## SOMMAIRE

- 4** La création et les caractéristique du GHT Léman Mont-Blanc
- 5** Les 7 établissements membres du GHT
- 6** Les chiffres clés du GHT Léman Mont-Blanc
- 7** Le Projet Médical Partagé
- 8** Urgences
- 10** Cancérologie
- 12** Chirurgie
- 14** Femme Mère Enfant
- 16** SSR et Dépendance
- 18** Santé mentale
- 20** Ville-Hôpital
- 21** Les actions transverses du Projet Médical Partagé
- 22** Chronologie

## LA CRÉATION DU GHT LÉMAN MONT BLANC



**LEMAN  
MONT-BLANC**  
GROUPE HOSPITALIER  
DE TERRITOIRE



Les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) ont été constitués pour conforter l'offre publique de soins sur les territoires en proposant des parcours de soins gradués, lisibles, pérennes, sécurisés aux patients.

C'est le 30 juin 2016 que les sept établissements membres du GHT Léman Mont-Blanc signent la convention constitutive qui sera approuvée par l'Agence Régionale de Santé le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Le GHT Léman Mont-Blanc comprend les Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc (HPMB, Sallanches et Chamonix), les Hôpitaux du Léman (HDL, Thonon et Evian), L'EPSM de la Vallée de l'Arve, l'Hôpital local d'Andrevetan, l'Hôpital Départemental Dufresne Sommeiller, l'Hôpital Départemental de Reignier et le Centre Hospitalier Alpes Léman qui est l'établissement support du GHT Léman Mont-Blanc.

Le 30 juin 2017, le GHT Léman Mont-Blanc adopte son **projet médical partagé** comprenant 13 filières et celui-ci est validé par l'ARS.

Une grande attention est portée dans le cadre des actions du GHT aux enjeux de démographie médicale, aux impératifs de sécurité et de qualité des prises en charge des patients, aux nécessités d'efficience, au renforcement de l'impact collectif pour être en capacité de s'articuler efficacement avec les autres structures de santé et la médecine de ville.

L'action du GHT Léman Mont-Blanc s'effectuera désormais naturellement en cohérence avec les mesures définies par le **Plan Gouvernemental «Ma Santé 2022»**.

En septembre 2018, les Gouvernances des établissements et le Collège médical du GHT Léman Mont-Blanc ont souhaité **renforcer la démarche (méthode et calendrier) concernant le Projet Médical Partagé**, pour **identifier fin 2018-début 2019 des actions concrètes et opérationnelles** relatives à trois thématiques à forts enjeux : **la Cancérologie, la Chirurgie, les Urgences**.

C'est ensemble que les établissements membres du GHT Léman Mont-Blanc amélioreront encore leurs réponses aux besoins de santé du territoire en partageant trois valeurs fortes : **solidarité, subsidiarité, efficacité**.

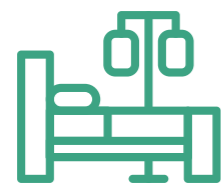
## LES 7 ÉTABLISSEMENTS DU GHT LÉMAN MONT-BLANC



## CHIFFRES CLÉS DU GHT LÉMAN MONT-BLANC



4818  
naissances



2764  
lits et places



480  
médecins



86 500  
séjours  
hospitaliers



4950  
personnel non médical



14 615  
séjours  
de chirurgie



549 M€  
de Budget d'exploitation consolidé



129 000  
passages au  
URGENCES



Sur le territoire  
**8 séjours sur 10**  
en hospitalisation sont réalisés par les établissements du  
GHT Léman Mont-Blanc

## LE PROJET MÉDICAL PARTAGÉ

Le Groupement Hospitalier de Territoire Léman Mont-Blanc approfondit depuis juin 2018, **six filières du Projet Médical Partagé** identifiées comme prioritaires, à savoir :

- Urgences
- Cancérologie
- Chirurgie
- Maternité
- Santé mentale
- SSR et Dépendance

La Gouvernance des trois établissements MCO et le Collège médical du GHT se sont accordés mi-septembre 2018 pour renforcer la démarche (méthode et calendrier) et **identifier fin 2018-début 2019 des actions concrètes et opérationnelles relatives à trois filières à forts enjeux** :

- Urgences
- Cancérologie
- Chirurgie

Cette démarche volontariste a été validée en Comité Stratégique du GHT le 16 octobre 2018.

Des groupes ont été constitués, associant chaque fois les Chefs d'établissement, les Présidents de CME, les Chefs de Pôles et de services, les référents médicaux des spécialités médicales et chirurgicales concernées ainsi que les Cadres supérieurs de santé.

Le travail est dense, mené à bon rythme ; les discussions sont franches dans un esprit ouvert et constructif, porteur de progrès.

**Les principales actions concrètes pour chacune de ces filières sont présentées ci-après.**

**D'autres filières sont en cours de formalisation et seront présentées d'ici fin 2019.**



## URGENCES

Les trois services d'Urgences (Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc, Hôpitaux du Léman, Centre Hospitalier Alpes Léman) du GHT Léman Mont-Blanc ont une forte activité.

Les Services d'Accueil des Urgences des HDL et des HDPMB ont une activité impactée par de fortes variations saisonnières, phénomène moindre pour le CHAL où les pics d'activité enregistrés sur certaines périodes ne sont pas toujours dus au tourisme. L'activité pédiatrique représente entre 20 et 30% de l'activité totale des services des urgences du GHT.

Les établissements se sont accordés pour créer une **Fédération Médicale Inter-Hospitalière (FMIH) « Urgences Léman Mont-Blanc »** afin de renforcer la coopération et la gestion coordonnée entre les trois services d'urgences. La convention constitutive de cette FMIH a été signée le 15 février 2019.

La FMIH "Urgences GHT Léman Mont-Blanc" participera pour la première fois au **Congrès Urgences 2019** qui se tient à Paris du 5 au 7 juin 2019.



### LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

- Renforcer les coopérations dans le cadre d'un **Projet médical et soignant** commun, au bénéfice de la qualité, de la sécurité et de la fluidité des prises en charge des patients
- Promouvoir une **organisation et un management homogènes** des services d'urgences du GHT Léman Mont-Blanc
- Favoriser la **dynamique médicale** commune et l'**entraide** entre les services d'urgences
- Renforcer l'**attractivité médicale et soignante** des services d'urgences et proposer des **postes partagés**
- Promouvoir les **actions partagées de formation**
- Faire converger les **systèmes d'information**
- Mettre en place un **pilotage transversal de la gestion des lits**
- Formaliser certains **parcours patients spécifiques** entre établissements (personnes âgées, enfants...)



## CANCÉROLOGIE

Dans le cadre de la dynamique des coopérations territoriales, les établissements du territoire Léman Mont-Blanc participant au service public hospitalier et intervenant dans le champ de la cancérologie, ont décidé de **créer une structure spécifique de coopération pour renforcer leurs actions de coopérations dans le traitement des pathologies du cancer, de faire converger leurs pratiques, de fluidifier les parcours des patients en renforçant la qualité et la sécurité des prises en charge, de rendre plus lisible l'offre de soins pour les patients, les professionnels libéraux et les autres structures du territoire.**

L'objectif de cette coopération formalisée est de faire en sorte que les patients du territoire bénéficient durablement de **soins de qualité, dans le cadre d'une nécessaire proximité, au sein d'un établissement du territoire assurant le service public hospitalier, pour les pathologies cancéreuses** ne relevant pas du niveau de référence.

Le GCS "Pôle de Cancérologie Léman Mont-Blanc" a été constitué le 14 février 2019.

### CRÉATION DU PÔLE CANCÉROLOGIE

Ce pôle de cancérologie est créé sous la forme d'un groupement de coopération sanitaire dont les établissements membres sont le CHAL, les HDL, les HPMB, mais également les VSHA (Villages de Santé et d'Hospitalisation en Altitude)



#### LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

- Créer une **dynamique commune** au sein des équipes médicales
- **Renforcer l'offre territoriale** de soins en Cancérologie médicale et chirurgicale
- **Fluidifier les parcours** des patients en renforçant la qualité et la sécurité des prises en charge
- **Rendre plus lisible l'offre de soins** pour les patients, professionnels libéraux et autres structures du territoire



## CHIRURGIE



### CHIRURGIE ORTHO-TRAUMATOLOGIE

Un des enjeux majeurs pour les établissements du GHT est **d'apporter une meilleure réponse à la forte hausse de l'activité de Traumatologie en période hivernale.**

**C'est dans ce cadre que le GHT a validé les actions suivantes :**

- Instaurer un **protocole de prise en charge** pour mieux répondre aux besoins en traumatologie pour la saison hivernale 2019 entre les HPMB, le CHAL et les HDL
- Mieux se coordonner, **s'entraider**
- Renforcer **la communication** sur l'offre existante à destination des médecins libéraux et des patients

### CHIRURGIE UROLOGIE

L'activité de Chirurgie Urologique progresse de manière significative au sein du GHT.

**Les établissements se sont accordés sur les actions suivantes pour cette Filière :**

- Organiser en commun sur le territoire du GHT la **permanence des soins** (CHAL, HPMB, HDL). Une astreinte chirurgicale territoriale est en place **depuis le 2 avril 2019**
- **Renforcer la coordination** des prises en charge en chirurgie des cancers urologiques pour assurer durablement les activités sur le territoire

### CHIRURGIE DIGESTIVE, CHIRURGIQUE GYNÉCOLOGIQUE...

- Des actions seront également identifiées et priorisées pour ces filières de prise en charge



## FEMME MÈRE ENFANT

### MATERNITÉ

Les **Maternités du GHT** sont toutes les trois de **niveaux 2A** (unité d'obstétrique et service de néonatalogie) et font partie du réseau périnatal des deux Savoie (RP2S), en charge des formations continues, de la veille réglementaire et de l'articulation entre les établissements et le monde libéral.

Il existe également une cellule de transfert au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui assure efficacement le lien entre les établissements privés et publics du territoire : elle veille au bon déroulement des prises en charge, transferts, respect des procédures et gestion administrative entre établissements.

Les **objectifs** suivants ont été identifiés par le **GHT** :

#### ■ Améliorer encore l'attractivité des Maternités du GHT Léman Mont-Blanc auprès du public et du réseau libéral

- Renforcer la communication sur les prises en charge proposées par chaque Maternité du GHT en valorisant les coopérations existantes et le fonctionnement en réseau (protocoles communs, partenariats avec les établissements de recours...) qui garantissent les mêmes conditions de prise en charge au sein du GHT
- Promouvoir les projets personnalisés concernant les naissances et ce en toute sécurité : "ami des papas", l'offre physiologique...
- Renforcer les consultations avancées pour éviter les déplacements des femmes enceintes et favoriser les consultations de suivi par les sages-femmes
- Promouvoir l'accès au plateau technique pour les sages-femmes libérales...

#### ■ Mener une réflexion sur l'évolution des prises en charge

- Mener une réflexion sur les sorties ultra-précoces pour répondre aux souhaits des parturientes
- Faciliter les rapprochements mères et bébés transférés en néonatalogie
- Développer des outils à destinations des futurs mamans : ex du Livret interactif de la Maternité du CHAL

### PÉDIATRIE

- Création d'une filière d'urgences pédiatriques, harmonisant les prises en charge dans les unités d'urgence
- Développer les travaux en commun en pédiatrie, notamment sur l'harmonisation des protocoles et des formations





## SSR ET DÉPENDANCE

Les Objectifs suivants sont définis :

### ■ Améliorer les réponses aux prises en charge des urgences Gériatriques

- Limiter les passages des personnes âgées par les Urgences en facilitant les admissions directes en Court Séjour Gériatrique et en SSR depuis le domicile
- Améliorer la prise en charge des personnes âgées aux Urgences : création d'une Unité Post Urgence Gériatrique au CHAL depuis novembre 2018 et identification de parcours dans les autres établissements

### ■ Limiter les hospitalisations répétées des personnes âgées en renforçant les collaborations entre les acteurs du territoire

- Fluidifier les parcours de soins avec les Hôpitaux Locaux du territoire : Hôpital Local Andrevetan, Hôpital Départemental de Reignier et Hôpital Départemental Dufresne Sommeiller
- Renforcer le rôle des Équipes mobiles gériatriques dans les EHPAD du territoire
- Structurer l'intervention de l'Équipe Mobile de Soins Palliatifs et développer la prise en charge en soins palliatifs à l'Hôpital Départemental Dufresne Sommeiller en lien avec le CHAL
- Améliorer le lien avec les services à domicile (SSIAD), particulièrement le lien HAD-SSIAD

### ■ Améliorer l'organisation d'une offre de soins spécifique pour les personnes âgées

- Organiser un parcours de prise en charge en Ortho-Gériatrie
- Développer une offre de prise en charge SSR spécifique aux personnes âgées, projet d'une unité cognitivo-comportementale localisée aux HPMB (site de Chamonix)
- Développer sur le territoire les structures prenant en charge les patients atteints de la maladie d'Alzheimer



## SANTÉ MENTALE

Les actions suivantes sont identifiées :

### ■ Renforcer l'offre Pédopsychiatrique sur le territoire

■ Création d'une équipe de pédopsychiatrie de liaison au CHAL en septembre 2017 et renforcée en 2018, qui a permis l'amélioration du parcours des jeunes patients et du suivi post hospitalisation

■ Renfort de la pédopsychiatrie de liaison des HPMB avec du temps infirmier supplémentaire et du temps médical dédié

### ■ Renforcer les liens entre les acteurs du territoire

■ Renfort du temps médical en CMP adultes pour permettre de réserver des créneaux de consultations rapides en post-hospitalisation via les urgences voire en prévention d'un passage aux urgences

■ Harmonisation des pratiques dans les unités de liaison notamment concernant les recommandations Vigilans de prévention des conduites suicidaires (rappel à 3 jours, 3 semaines, 3 mois)

■ Évolution de la Fédération Médicale Inter Hospitalière sur la Santé Mentale avec la préparation du rattachement à l'EPSM au 1er janvier 2020 des secteurs de psychiatrie adultes et enfants gérés par les HDL

### ■ Développer la télémédecine

■ Expérimentation de la télémédecine avec la Maison d'arrêt



## LIEN VILLE-HÔPITAL

Le lien Ville-Hôpital est un enjeu important pour les Groupements Hospitaliers de Territoire. L'organisation hospitalière à l'échelle territoriale a vocation à améliorer et optimiser les parcours de santé et de mieux coordonner les contacts du patient à chaque étape de sa prise en charge.

### ■ Le partage d'informations médicales sécurisées

Le partage d'informations médicales sécurisées est au cœur de l'amélioration des parcours de santé.

Depuis février 2019, le GHT Léman Mont-Blanc favorise les remontées d'informations liées aux séjours des hospitalisations directement sur le Dossier Médical Partagé du Patient. **Les résultats médicaux et les comptes-rendus d'hospitalisation sont directement accessibles aux libéraux via un portail informatique sécurisé.**

### ■ Les Maisons Médicales de garde

Elles sont ouvertes tous les soirs aux HDL et aux HPMB, et les weekends aux HDL.

**Elles sont situées soit à l'intérieur ou à proximité des urgences et permettent de désengorger le service et d'éviter aux patients les attentes inutiles.**

### ■ Le Médecin répartiteur aux Urgences du CHAL

Dans le cadre du développement des relations avec la médecine libérale, le CHAL accueille au service des urgences depuis le 3 septembre 2018 un Médecin répartiteur libéral, du lundi au vendredi de 19h30 à 22h00. Le Médecin libéral propose un rendez-vous auprès de l'un de ses confrères de garde en ville aux patients se présentant aux urgences mais relevant d'une prise en charge par la médecine générale de ville.

L'objectif est d'éviter aux patients une attente inutile.

Ce dispositif expérimental bénéficie d'un accompagnement financier de l'ARS. **Il a été construit en partenariat étroit avec l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Médecins de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

### ■ L'accès facilité aux spécialistes pour les médecins libéraux

Accès possible pour les généralistes à un spécialiste du lundi au vendredi via la mise en place d'astreintes téléphoniques de type Hotline.



## LES ACTIONS TRANSVERSES DU PROJET MÉDICAL PARTAGÉ

### LE DÉVELOPPEMENT DES CONSULTATIONS AVANCÉES

Dans un contexte de démographie médicale tendue, concernant tant les praticiens hospitaliers que les médecins libéraux, le partage des compétences médicales est à privilégier.

#### SECTEUR CLUSES

Le GHT Léman Mont-Blanc (spécifiquement en l'occurrence CHAL et HPMB) se sont accordés pour développer, en complémentarité, des **consultations avancées de spécialistes ainsi que des consultations de médecine générale** au 1er étage de l'ancienne clinique. Il s'agit d'étoffer l'offre publique de consultations. Il est d'ores et déjà prévu que ces consultations soient relocalisées à terme dans un bâtiment neuf sur Cluses. Ce projet, conçu en lien étroit avec le Maire de Cluses et qui bénéficie aussi de soutien de l'Agence Régionale de Santé, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, des Conseils de Surveillance des établissements, du Comité Territorial des Élus Locaux et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, est assuré par les HPMB et le CHAL.

#### SECTEUR ANNEMASSE / AMBILLY

**Le renforcement des consultations sur le secteur d'Annemasse-Ambilly est également à l'étude par le CHAL, en lien avec les collectivités.**

### LA TÉLÉMÉDECINE

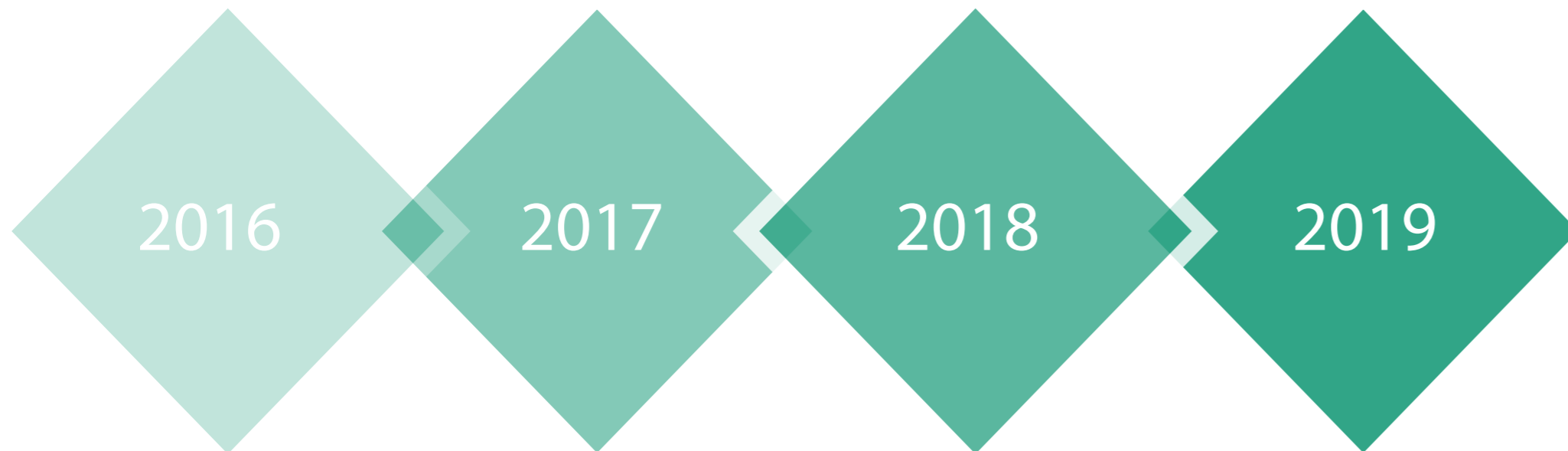
La télémédecine est aujourd'hui un outil important pour le développement d'une offre hospitalière hors les murs. Il s'agit de la **télesurveillance**, de **télé-expertise** ou de **téléconsultation**.

**Exemple** : mise en place de la télémédecine sur l'Unité d'hébergement renforcé de l'EHPAD de Bonneville qui permet de développer le lien avec les médecins coordonnateurs des EHPAD du territoire.

**Le GHT Léman Mont-Blanc continuera également de développer le télédiagnostic (télé imagerie...)**



## CHRONOLOGIE



**30 juin 2016**

Signature de la convention constitutive du **GHT Léman Mont-Blanc** par les 7 établissements membres. Elle est approuvée par arrêté de l'ARS le 1er septembre 2016

**14 février 2017**

Signature de la **Convention d'Association avec le Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes**

**30 juin 2017**

le GHT Léman Mont-Blanc adopte son **Projet Médical Partagé** comprenant 13 filières et celui-ci est validé par l'ARS

**2018**

Les établissements membre du GHT Léman Mont-Blanc approfondissent les **axes du Projet Médical Partagé**

**12 février 2019**

Signature de la Convention de **Direction commune entre le CHAL et l'Hôpital Départemental Dufresne Sommeiller**

**14 février 2019**

Signature de la Convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire «**Pôle de Cancérologie Léman Mont-Blanc**»

**15 février 2019**

Signature de la Convention constitutive de la **Fédération Médicale Inter Hospitalière "Urgences Léman Mont-Blanc"**

## GOVERNANCE DU GHT LÉMAN MONT-BLANC

Président du Comité Stratégique

Didier Renaut

Président du Comité Territorial des Élus Locaux

Martial Saddier

Président du Collège Médical

Dr Philippe Nicoud

## GOVERNANCE DES ETABLISSEMENTS DU GHT



Directeur

Didier Renaut

Président du Conseil de Surveillance

Serge Savoini

Président de la Commission Médicale d'Établissement

Dr Claude Laé



Directeur

Eric Djamakorzian

Président du Conseil de Surveillance

Jean Denais

Président de la Commission Médicale d'Établissement

Dr Grégoire Thery



Directeur

Jean-Rémi Richard

Président du Conseil de Surveillance

Dr Michel Moriceau

Président de la Commission Médicale d'Établissement

Dr Patrick Broin



Directrice

Florence Quiviger

Président du Conseil de Surveillance

Jacky Deschamps-Berger

Président de la Commission Médicale d'Établissement

Dr François Dulac



Directeur par intérim

Vincent Pegeot

Président du Conseil de Surveillance

Serge Pittet

Présidente de la Commission Médicale d'Établissement

Dr Geneviève Gridel



Directrice

Nathalie Pollez

Président du Conseil de Surveillance

Sébastien Maure

Présidente de la Commission Médicale d'Établissement

Dr Sophie Sermet



Directrice par intérim

Laurence Minne

Présidente du Conseil de Surveillance

Christelle Petex

Président de la Commission Médicale d'Établissement

Dr Olivier Venturini

